

PRIX DE JOURNEE

Applicables à compter du 1^{er} mars 2024

HOSPITALISATIONS

Les tarifs journaliers de prestations applicables à l'établissement sont les suivants (1) :

DMT	CODE TARIFAIR E	INTITULE DU TARIF	TARIF JOURNALIER
213	04	Médecine UM gériatrie, addictologie, douleurs chroniques – ambulatoire.	644,35 €
210	03	Médecine UM gériatrie, addictologie, douleurs chroniques – hospitalisation complète.	887,68 €
216	11	Médecine autres UM – hospitalisation complète.	1033,07 €
229	48	Médecine – GHS intermédiaire	489,51 €
234	12	Chirurgie – hospitalisation complète.	1370,32 €
239	90	Chirurgie – ambulatoire.	1238,43 €
232	20	Spécialités couteuses	1689,38 €
240	23	Obstétrique – hospitalisation complète.	1142,84 €

Montant du forfait journalier (2) :

20 €/jour, y compris le jour de sortie.

Participation forfaitaire pour les actes dont le tarif est supérieur ou égal à 120 €, ou ayant un coefficient supérieur ou égal à 60 (3) :

24 €

- (1) Arrêté N°2024-18-0080 du 17 avril 2024, fixant les tarifs journaliers de prestations applicables à compter du 1^{er} mars 2024 du CH BOURG SAINT MAURICE n° FINESS EJ2023 730780525.
- (2) Arrêté du 14 avril 2024 fixant les montants du forfait journalier hospitalier prévu à l'article L. 174-4 du code de la sécurité sociale.
- (3) Décret n° 2018-1257 du 27 décembre 2018 relatif à la participation de l'assuré aux frais liés à divers actes et prestations.